

Paris, le 22 février 2005

Monsieur Christophe LECOURTIER  
Secrétaire Général de la DGTP  
Bâtiment Vauban Pièce 2035 EST  
Télédoc 533

Monsieur le Secrétaire général,

Dialogue social, concertation, ont été largement mis en avant par l'administration comme des axes majeurs de la réforme du MINEFI : « *il faut absolument que les agents comprennent le pourquoi des réformes et soient associés au comment* » (discours du ministre au CTPM du 15 juin 2004).

L'engagement de fonder les réformes sur la coopération a été réaffirmé dans le cadre des discussions préalables à la création de la DGTP. Le deuxième relevé de conclusions relatif aux principes et aux modalités de mise en place de la DGTP, acté par le Comité technique paritaire central le 14 octobre 2004, prévoit ainsi dans les principes fondamentaux de la fusion des trois directions que « *des informations et discussions collectives des équipes de travail seront organisées...* ».

Sur le terrain, la réalité est différente. L'assemblée des personnels de la DGTP, réunie par les organisations syndicales le 17 février, a constaté que les consultations et la concertation n'ont été que de pure forme, en particulier au sein du pôle informatique qui est le service le plus directement confronté aux problèmes de la fusion. Le vécu des personnels n'est pas celui d'une organisation repensée « *en fonction des besoins des utilisateurs* » et fondée sur l'expertise des agents, mais celui d'une restructuration arbitraire faisant prévaloir une seule culture d'organisation, par exemple celle de l'ex-DP pour la gestion du personnel et celle de l'ex-DREE pour l'informatique.

Contrairement aux engagements pris, le personnel se sent d'une façon générale tenu à l'écart de la réforme, déresponsabilisé par rapport aux investissements réalisés dans le passé. Il est informé trop souvent à la dernière minute des décisions relevant de choix non expliqués. Les fiches de postes promises pour les agents dont les fonctions évoluaient n'ont pas été faites. Beaucoup d'agents se voient confrontés à une absence de consignes de la part de la hiérarchie alors que leur cadre de travail change : les règles anciennes ne fonctionnent plus et il n'y en a pas de nouvelles.

Tout se passe comme si cette fusion n'avait pas été préparée et que le personnel soit une variable d'ajustement. Ces motifs nous ont conduits à vous demander une entrevue que vous avez bien voulu nous accorder pour le 9 mars prochain.

Nous souhaitons y voir examiner notamment les points suivants :

- situation du pôle informatique et systèmes d'information, du point de vue des choix techniques, des personnels et des utilisateurs,
- situation au BRHS de l'administration centrale,
- concertation sur les déménagements à venir et respect du cadre de travail des personnels,
- avenir des contrats à durée déterminée,
- transparence des primes des agents modulés.

Dans cette attente, nous vous demandons instamment que la période des congés ne soit pas mise à profit par l'administration pour prendre de nouvelles décisions irréversibles.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments distingués.

CFDT


CGT

SPAC

CFTC

FO Centrale


Sud

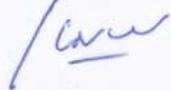
  
Pierre Boucenger

  
C. Mureau

  
J. Desbantes

  
Th. Puffly

  
T. Mureau - Kane

  
F. Cornier

JP JACQUET